

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 novembre 2018

**Rapporteur :
Madame Maëlig LE NAIR-
DOARE**

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 14/11/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2018 (accusé de réception du 13/11/2018)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**ARPAQ - Reconstruction du foyer 'les Goélands'
Avenant n°1 au marché du lot 1**

Dans le cadre de la reconstruction du foyer « les goélands » pour l'ARPAQ, la découverte d'amiante nécessite la réalisation de désamiantage supplémentaire. Un avenant au marché du lot n°1 est nécessaire pour régulariser ce complément de travaux.

Le marché relatif à la reconstruction du « Foyer des Goélands » – lot 1 désamiantage a été notifié le 14 juin 2018 à la société LE ROUX.

Dans le cadre des travaux de déconstruction du bâtiment, et malgré toutes les précautions règlementaires prises en amont de l'opération par la maîtrise d'ouvrage, l'entreprise LE ROUX a découvert de la colle noire sous le ragréage de deux bureaux. Suite à une analyse, il est apparu que cette colle noire était amiantée, point que le diagnostiqueur n'avait pas soulevé. Le diagnostic amiante réalisé dans la zone concernée ne soulevait aucune réserve et la vérification des éléments prélevés indiquait que le ragréage avait bien été analysé.

Il a été demandé par ordre de service à l'entreprise Le Roux en charge du désamiantage qui est sur place de réaliser les travaux supplémentaires en application de l'article 139-3° du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics et cela afin de ne pas provoquer un arrêt de chantier et de devoir réaliser une nouvelle consultation au risque de payer plus cher du fait d'une nouvelle installation de chantier.

Le coût de cette prestation complémentaire est conforme au prix du marché.

L'incidence sur le montant du marché est la suivante :

Marché initial :	50 231,00 € HT
Avenant n°1 :	+11 470,00 € HT (+22,83%)

